

N° 33/12.09

PREAVIS N° 33/10.09

- 1 - DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 40'000.00 POUR LE REMPLACEMENT DU VEHICULE BANALISE ET SON EQUIPEMENT**
 - 2 - DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 28'000.00 POUR LE REMPLACEMENT DU VEHICULE RADAR ET SON EQUIPEMENT**
-

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

La commission chargée de l'étude de ce préavis était composée de Mme Rita WYSS et de MM. Claude BRUNNER, Rémy DELALANDE, Jean-Claude GOY, François LLAVADOR, Nicola LOFOCO et du président rapporteur Jean-Jacques AUBERT.

Elle s'est réunie le mardi 20 octobre à l'Hôtel de Police. Les membres de la commission tiennent à remercier M. Denis PITTET, municipal de la Direction de la Sécurité publique et protection de la population, et M. René DIND, sergent major, pour leurs explications claires et détaillées ainsi que pour les réponses aux nombreuses questions.

Le véhicule radar et son équipement étaient présents, ce qui a grandement facilité la compréhension et le travail des commissaires.

Aux yeux des commissaires, il est apparu que le préavis concerné est constitué de trois volets bien distincts, traités par ceux-ci dans l'ordre suivant : le véhicule banalisé, l'équipement radar et le véhicule radar.

2 LE VEHICULE BANALISE

Tous les commissaires sont convaincus de la nécessité pour notre police de posséder un véhicule banalisé. Son affectation est très variée. En effet, celui-ci est utilisé pour des surveillances discrètes, transport de personnes pour se rendre aux cours de formation, véhicule de remplacement pour les interventions, il peut également être équipé pour le transport de chiens policiers.

2.1 *Le véhicule banalisé actuel*

Le véhicule actuel (Opel Zafira 2,2 litres de cylindrée, boîte à vitesses automatique) a été mis en service le 29 mars 2004 et il affiche 140'000 km au compteur (28'000 km par année).

Malheureusement, celui-ci est tombé en panne en juin 2009. Sa boîte à vitesses automatique est dès lors irrémédiablement endommagée. Sa réparation est estimée par le garage à CHF 6'723.75. Sa valeur argus actuelle serait, selon le préavis, de CHF 4'600.- si le véhicule n'était pas endommagé. Sur le site Internet AutoScout 24, un véhicule identique, certes pas de police, (BVA, année 2004 et 135'000 km) se vend CHF 12'700.-. La reprise de l'Opel Zafira actuelle avec sa boîte à vitesses endommagée est estimée par le garage à CHF 2'800.-.

Actuellement un garage partenaire loue à notre police un véhicule de remplacement au prix de CHF 750.- par mois. Ce n'est pas un contrat de location-vente, dit leasing mais une simple location de courte durée jusqu'à l'arrivée du nouveau véhicule. Un leasing ne serait pas possible du fait du montage d'équipement (sirène, radio, etc.).

Après analyse de ces données (réparation coûteuse, kilométrage élevé, remplacement prévu en 2010), il paraît évident aux commissaires que ce véhicule doit être remplacé et non réparé.

2.2 Le nouveau véhicule banalisé

Notre police se dit satisfaite du genre monospace, qui permet toutes les affectations susmentionnées, c'est pourquoi la nouvelle voiture devrait être du même type. Elle permet, de par sa conception, lors de surveillances, d'avoir une bonne vision. L'escamotage des sièges dans le châssis permet également un changement rapide d'affectation, passant du véhicule de transport de 7 personnes au break. Une garantie supplémentaire de 4 ans ou 200'000 km est possible lors de l'achat.

Deux grands constructeurs allemands prisés de nos polices proposent des véhicules monospace fonctionnant au gaz naturel carburant (GNC). Ceux-ci sont de puissance équivalente au véhicule hors service. La disposition des réservoirs GNC sous le châssis ne diminue pas le volume intérieur. Evidemment ce type de véhicule est plus favorable à l'environnement.

Nous rappelons que les SI morgiens exploitent une pompe GNC à prix très favorable dans une grande station-service du bord du lac.

C'est pourquoi la commission souhaite que le nouveau véhicule banalisé fonctionne au GNC.

2.3 Aspect financier pour le véhicule banalisé

Au tableau des dépenses d'investissement 2009, il est prévu un crédit de CHF 40'000.00 pour le remplacement de la voiture banalisée. La dépense est prévue pour 2010, mais doit être avancée.

- Le prix net du nouveau véhicule banalisé ne devrait pas dépasser CHF 38'000.00.
- L'achat du matériel et le transfert des installations actuelles dans le nouveau véhicule, l'agencement intérieur et du coffre représenteront une facture de CHF 5'000.00.
- La reprise de l'Opel Zafira actuelle, avec la boîte à vitesses cassée, est estimée à CHF 2'800.00.
- La location du véhicule de remplacement risque d'engendrer un léger dépassement du budget du compte 6000.3155.00, pour lequel les dépenses seront minimisées.
- Le montant de la demande de crédit est de CHF 40'000.00 TTC.

3 EQUIPEMENT RADAR

3.1 *Installation actuelle*

Actuellement, le radar est posé sur un trépied à l'arrière du véhicule. Ce mode de fixation effectué par notre police n'est pas vraiment stable. Un freinage d'urgence ou un choc peuvent faire tomber l'installation. De plus, ne sont possibles que les prises de vue et mesures vers l'arrière mais pas latérales.

Un petit bureau et une chaise complètent l'aménagement. Tel qu'équipé, ce véhicule ne peut pas être homologué comme véhicule radar.

3.2 *Nouvelle installation*

Le nouveau système d'installation radar sera du type châssis en aluminium profilé, créé et monté dans la voiture par des spécialistes.

Ce châssis a l'avantage, une fois acquis, d'être facilement transférable dans un autre véhicule du même type. Pour les années à venir, cet investissement ne sera plus nécessaire lors des changements du véhicule spécifique radar. Une économie non négligeable est à entrevoir. Toutes les polices cantonales et municipales, effectuant du radar embarqué dans un véhicule, ont opté pour ce type de matériel. Le système permet au radar d'être facilement démonté pour être utilisé hors du véhicule.

Les prises de vues et mesures latérales sont possibles, le radar et son flash sont orientables très rapidement. Ainsi équipé, le radar et son véhicule sont homologables. Le véhicule radar est utilisé en stationnaire en moyenne 30 heures par mois. A cela se rajoutent des prestations payantes avec véhicule et personnel dans les communes de Préverenges, Echandens et Tolochenaz. Le radar est aussi un outil de prévention.

De l'avis de tous les commissaires, ce nouvel équipement est nécessaire.

3.3 *Aspect financier du système d'installation radar*

Au tableau des dépenses d'investissement 2009, il sera prévu un crédit de CHF 13'000 pour l'acquisition du système d'installation radar. Dépense en 2010.

4 LE VEHICULE RADAR

Le véhicule radar a été mis en circulation le 16.8.1999. Il a été acquis d'occasion en mars 2007 avec un kilométrage de 81'000 km pour CHF 6'300. Actuellement ce véhicule a 87'000 km au compteur. L'affectation spécifique de ce véhicule permet uniquement de faire du radar stationnaire, d'où son faible kilométrage en 2,5 ans (2'400 km par année). Le véhicule de type Peugeot Partner est un petit monospace utilitaire de 1,360 litres de cylindrée, qui a encore bonne allure. Sa carrosserie légèrement surélevée à l'arrière permet à l'opérateur de se tenir assis.

La petite fuite d'huile décrite dans le préavis n'était pas visible, d'ailleurs il n'y a pas de devis de réparation à ce sujet. La carrosserie décrite légèrement marquée et griffée sur tout le pourtour n'a pas choqué les commissaires. Ces traces sont peu visibles, il n'y a aucune trace de corrosion.

Ce véhicule n'est utilisé que par une seule personne et séjourne dans un garage. Ce qui est gênant, semble-t-il, c'est que ce véhicule radar serait reconnu par certains automobilistes, d'où le désir de le changer tous les 2 ou 3 ans.

Pour tous les commissaires, le remplacement de ce véhicule est prématuré. En voici les raisons : celui-ci est encore en bon état, il parcourt peu de kilomètres par année. De plus, de par son gabarit contenu, il convient parfaitement à sa mission.

Le nouveau système d'installation radar (voir 3.2) permettra l'homologation du véhicule actuel en véhicule radar. Il permettra aussi ultérieurement et très facilement le transfert de toute l'installation radar dans un nouveau véhicule.

Voici une piste pour que le véhicule radar soit moins facilement reconnu : une fois celui-ci homologué, une rocade avec des véhicules radar d'autres polices municipales pourrait être possible.

5 CONCLUSION

C'est à l'unanimité que la commission accepte le remplacement du véhicule banalisé et l'acquisition du système d'installation radar mais refuse l'achat d'un nouveau véhicule pour le radar, le véhicule actuel étant homologable avec la nouvelle installation radar.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 40'000.00 pour le remplacement du véhicule banalisé de police et son équipement;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 2 ans, à raison de CHF 20'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2010;
3. de refuser le crédit de CHF 15'000.00 pour le remplacement du véhicule radar;
4. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 13'000.00 pour l'acquisition du système d'installation radar;
5. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 2 ans, à raison de CHF 6'500.00 par année, à porter en compte dès le budget 2010.

au nom de la commission
Le président-rapporteur

Jean-Jacques Aubert